

## 34. Culture en planches permanentes : atouts et mise en œuvre

### **Contexte :**

*Préservez votre sol, gagnez du temps : utilisez la pratique des planches permanentes*

### **Objectifs de la formation :**

- Utiliser d'autres leviers agronomiques
- Se familiariser avec le principe de culture en planches permanentes
- S'approprier les conditions de mise en œuvre
- Mesurer l'impact économique des planches permanentes

### **Public concerné :**

Horticulteurs, maraîchers, salariés ou toute personne souhaitant s'initier à la culture en planches permanentes.

### **Prérequis des participants :**

Aucun

### **Contenu :**

- Enjeux de la conduite d'un système de culture maraîcher en planches permanentes : retombées en termes d'organisation du travail, d'itinéraires techniques et d'agronomie.
- Conditions de mise en œuvre et l'identification des points forts et des points faibles
- Adaptation des outils et de son savoir-faire
- Itinéraires techniques possibles avec les outils en planches permanentes

### **Moyens pédagogiques :**

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des échanges autour des différentes pratiques et résultats obtenus, des illustrations photos et vidéos, des études de cas concrets d'adaptation possible d'un système de culture en planches permanentes, des observations de matériel...

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

## Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



### Intervenant :

Guillaume DELAUNAY, Chef de projet - pôle maraîchage

### Responsable de la formation :

Anne-Sophie ROUX, Formatrice



### Durée

7 heures  
1 jour

### Date

13 février 2017



### Lieu

Wintzenheim

Tarifs 2017	Cotisant VIVEA	Cotisant FAFSEA*	Autres cas
	<b>0 €</b> <i>selon condition - places limitées</i>	<b>150 € / jour</b>	<b>150 € / jour</b>

\*Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).